

Salarié·e·s intermittent·e·s, CDD,  
CDD-U et pigistes

## France télévisions n'assume pas sa responsabilité sociale !

Depuis le début de la crise sanitaire, la CGT n'a cessé d'interpeller la direction sur le sort des salariés CDD. Mise sous pression, la direction s'est engagée dans un premier temps à honorer les contrats et les promesses d'embauches pour le mois de mars. Puis celles d'avril et jusque mi-mai. Mais les promesses de contrats s'amenuisent drastiquement avec le temps et les dernières informations que nous avons ne sont pas bonnes pour les personnels précaires.

### Un dispositif aussi tardif qu'injuste

En effet la direction met en place unilatéralement une usine à gaz. Dans un premier temps elle identifie une liste de personnels non permanents qui selon elle auraient dû plus ou moins travailler d'avril à mi-mai 2020 et qu'elle communique à Audiens.

En retour Audiens indique le montant de l'indemnisation chômage que le salarié devrait toucher pour ensuite combler avec une prime l'écart qu'il aurait du toucher par le maintien de son contrat de travail à FTV... Mais ces indemnités complémentaires ne seront pas prises en compte par pôle emploi pour le calcul des droits à assurance chômage !

Une double peine pour une très grande partie des salariés précaires à FTV puisqu'il leur est impossible de disposer du chômage partiel (FTV n'en a pas le droit) et que la direction a décidé de ne pas maintenir les salaires comme c'est par ailleurs le cas à Radio France et FMM.

### Tentative de diversion

Et dans le même temps la direction annonce vouloir négocier avec les Organisations Syndicales un accord permettant la création d'un fond de soutien que les salariés permanents abonderaient avec leur RTT ! Un appel à la solidarité un brin cynique de la part d'une direction particulièrement radine sur le sujet. Nul doute que les salariés sauront être généreux. D'ailleurs, pour aller encore plus loin, la CGT propose que tout ou partie des parts variables 2020 des cadres, y compris celles des dirigeants du Comex de FTV et de la présidente, soient annulées et versées à ce fond de soutien.

La CGT préconise depuis le début de s'inspirer du système de rémunération basé sur la moyenne des collaborations antérieures sur une période donnée, comme à Radio France. Un véritable salaire pourrait ainsi être versé aux personnels précaires, tous les mois jusqu'à la fin de cette crise sans précédent. La direction en a les moyens car la masse salariale budgétée tient compte de celle des personnels non permanents.

De plus, la baisse d'activité actuelle pour faire face à la crise, va lui permettre d'absorber les pertes d'emplois permanents liées au plan de départ dans le cadre de la RCC (Rupture Conventionnelle Collective). Faire durer cette situation est un moyen d'atteindre les objectifs liés à la restructuration de l'entreprise.

## Le plan com de Delphine Ernotte

La direction est très fière de son dispositif ! Delphine Ernotte elle-même communique dans la presse que FTV maintient la rémunération des personnels non permanents, campagne de renouvellement de la Présidence de FTV oblige. Sauf que c'est faux !

Cette indemnité n'est pas un salaire et seules 650 personnes seraient concernées sur la période. Pour un coût avancé de 1M€ en avril alors que sur cette même période se sont d'habitude près de 10M€ qui sont consacrés à la rémunération des personnels non permanents. De nombreux personnels non permanents n'y sont pas éligibles : ceux qui étaient prévus sur des opérations reportées (Tour de France, Roland Garros, fictions) et ceux qui se voient proposer des contrats d'une semaine à l'autre et pour lesquels aucune promesse n'avait été faite.

De plus la patronne de FTV accompagne sa communication de déclarations où elle se

vente d'investir 20 millions d'euros supplémentaire dans la création. Soit de l'argent en plus des 400M€ de commandes annuelles pour les producteurs privés !

## Pour une autre politique sociale

Dans certaines antennes régionales les directions n'hésitent pas à annoncer aux personnels non permanents qu'ils n'auront sans doute plus besoin d'eux avant 2021 !

Alors non, FTV ne peut pas se dédouaner de la sorte de ses responsabilités sociales et morales envers les personnels non permanents dont elle fait un usage massif et parfois abusif depuis de nombreuses années, des salariés précaires qu'elle sera bien contente de retrouver une fois l'activité relancée...

Pour la CGT cette solution n'est pas acceptable. Elle demande à la direction de renoncer à son dispositif pour en négocier un plus équitable et solidaire.

Paris, le 6 mai 2020